

## REUNION BE VISIO LUNDI 28 FÉVRIER 2022

<b>Membres Présent(s)</b>	DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	Jacky BAUDRAND, Alexandre DODU, FRITSCH Guillaume, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	CORDIER Yves, Benjamin MAZE, SAINT JEAN Bernard

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou la Trésorière Générale, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

- |  |          |
|--|----------|
| <b>1. Travaux sur la gouvernance</b>   | <b>1</b> |
| <b>2. Réduction des droit affiliation : précisions sur les Épreuves Nationales</b> | <b>2</b> |
| <b>3. Validation définitive des propositions de la commission Jeunes</b>           | <b>3</b> |
| <b>4. Ordre du jour du CA du 12 mars 2022</b>                                      | <b>4</b> |

\*\*\*\*\*

### 1. Travaux sur la gouvernance

La F.F.TRI. a décidé d'engager une réflexion sur sa gouvernance, thématique qui trouve son origine dans le programme politique du Président "*Une ambition pour le triathlon français*". Cette réflexion générale a pour objectif de prendre en compte les dernières évolutions sociétales, les recommandations du ministère chargé des sports et de proposer de nouveaux modes de fonctionnement de l'organisation fédérale.

Le groupe de travail qui sera constitué pour mener la réflexion sur cette thématique sera notamment chargé de diagnostiquer et évaluer l'efficacité de nos pratiques actuelles afin de déterminer le fonctionnement qui permettra d'avoir une gouvernance innovante et pertinente.

Pour ce faire, les travaux de ce groupe seront répartis de la manière suivante :

1. Établir une étude comparative des grandes orientations prises par les fédérations sportives en matière de gouvernance ;

2. Élaborer un diagnostic et une évaluation de l'efficacité de nos pratiques actuelles ;
3. Piloter différents groupes de travail afin de formaliser des préconisations impulsées et partagées ;
4. Valider les préconisations retenues, et les faire adopter par nos instances.

Afin de recueillir de points de vue divers et exhaustifs, la volonté est de faire appel à divers acteurs de la sphère fédérale : des élus nationaux et des organes déconcentrés, des membres du Conseil national des territoires, des présidents de clubs, des pratiquants licenciés ou non-licenciés, des organisateurs...

#### Calendrier des travaux :

- T1 2022 : Présentation en conseil d'administration et en assemblée générale de la feuille de route des travaux sur la gouvernance ;
- T2 2022 : Lancement des travaux de benchmark et analyse des données collectées ;
- T2 2022 : Constitution et lancement des groupes de travail ;
- T3 2022 : Pilotage et animation des groupes de réflexion ;
- T4 2022 : Formalisation présentation et partage des préconisations ;
- T1 2023 : Validation des préconisations ;
- T2 2023 : Adoption des directives en AG.

## **2. Réduction des droit affiliation : précisions sur les Épreuves Nationales**

Le 15 décembre 2021, sur proposition du BE, le CA a validé à l'unanimité la proposition de faire évoluer la gestion des droits d'organisation, et notamment :

- *"En deux ans, arriver à la gratuité des droits de licence-manifestation pour les organisateurs (part fédérale).*
- *Mise en place d'un remboursement de 50% des droits de licence-manifestation payés en 2022 (car l'AG a déjà voté les droits d'affiliation 2022)*
- *Lors de l'AG d'avril 2022, voter les coûts 2023 à 0€ pour les droits de licence-manifestation (part fédérale)"*

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'apporter une précision à cette décision, notamment vis-à-vis de la situation des épreuves nationales.

Sur ce point, l'article 3.2 des coûts 2022 prévoit que *"Les Épreuves Nationales font l'objet de mises en œuvre et tarifications particulières inscrites aux cahiers des conditions générales, financières et techniques des épreuves nationales. Ces mises en œuvre sont proposées par les Commissions des Épreuves Nationales, Sportive et Financière au Bureau Exécutif (BE) pour validation"*. Par conséquent, la décision du CA du 15 décembre 2021 ne pouvait concerner les droits d'affiliation des épreuves nationales.

***Le BE confirme donc que les épreuves nationales ne sont pas concernées par la mesure validée par le CA du 15 décembre 2021.***

### 3. Validation définitive des propositions de la commission Jeunes

Le 7 février 2022, le BE s'est prononcé sur les propositions de la commission Jeunes concernant le Championnat de France Jeunes. Trois propositions suivantes avaient reçu des validations de principe, nécessitant certaines précisions avant une validation définitive du BE :

PROPOSITION	JUSTIFICATION	POSITION DU BE
<b>3. Nombre de partants et modalités de qualification aux Championnats de France Jeunes (pour 2023)</b>		
<p>Limiter à 100 le nombre de partants par course :</p> <p>(nombre non défini à ce jour + observation d'un écart important dans la performance à partir de la 100<sup>ème</sup> place)</p>	<p>→ augmenter la densité des courses et leur valeur sportive</p> <p>→ redonner de la valeur aux étapes qualificatives inter-régionales</p> <p>→ assurer la sécurité physique des coureurs (notamment en vélo pour les doublés)</p> <p>→ préserver psychologiquement les athlètes participant à des courses d'un niveau supérieur à leurs capacités</p>	<b>validé à l'unanimité</b>
<p>Révision du calcul d'attribution des quotas ligues : prise en compte du niveau sportif et plus uniquement du nombre de licenciés global</p> <p>70 places sur la base du système actuel (arrondi à l'entier le plus proche), 5 places pour les qualifications exceptionnelles, et les places restantes en fonction du niveau sportif (listé.e.s espoir et résultats année précédente)</p>	<p>→ éviter de pénaliser une ligue ayant un faible nombre de licenciés mais disposant d'athlètes d'un bon niveau</p> <p>→ pas de surreprésentation d'une ligue avec un nombre de licenciés très élevé mais un niveau moins dense</p>	<b>validé à l'unanimité</b>
<p>Modifications des critères pour les qualifications exceptionnelles* : les quotas supplémentaires redeviendront des qualifications</p>	<p>→ réduire les stratégies d'impasse</p> <p>→ donner davantage de valeur sportive aux épreuves qualificatives</p>	<b>validé à l'unanimité</b>

exceptionnelles avec des épreuves spécifiques pour y prétendre		
--	--	--

#### **4. Ordre du jour du CA du 12 mars 2022**

Le 12 mars 2022, le CA se réunira pour une réunion à Liévin suivant l'ordre du jour suivant :

**09h00/09h15 - Précision concernant la réduction du droit de licence manifestation en 2022 et de la proposition de suppression de ces droits en 2023 : les épreuves nationales sont-elles concernées ?**

**09h15/09h45 - Organisation AG fédérale et réunions d'informations**

**09h45/10h00 - Pause**

**10h00/12h30 - Intervention association Colosse aux Pieds d'Argile**

**12h30/14h00 - Déjeuner**

**14h00/14h30 - Rémunération du mandat social de Président**

**14h30/15h30 - Point d'étape sur la priorisation des actions du projet fédéral (*Focus autour de deux à trois projets à venir*)**

**15h30/15h45 - Pause**

**15h45/17h00 - Mission gouvernance : feuille de route, méthode et calendrier**

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE**  
***Président***

**Didier SERRANO**  
***Secrétaire Général***